

# **SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

## **23 JANVIER 2018**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur, MRC des Jardins de Napierville, tenue au centre communautaire, situé au 119, Renaud, à Saint-Jacques-le-Mineur mardi le 23 janvier 2018.

### **Ouverture de la séance**

Madame la mairesse informe l'assistance que la séance ordinaire est ouverte à 19h20.

Monsieur Jean-Pierre Cayer, directeur général/secrétaire-trésorier est aussi présent et agit comme secrétaire

Environ trois (3) personnes étaient présentes dans la salle.

### **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES**

Étaient présents les membres du Conseil suivants :

Monsieur Richard Lestage, au poste No. 1,  
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2,  
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,  
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4,  
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5;

Absence:

Monsieur François Ledoux, au poste No. 6.

### **2018-01-05se - Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Brault, appuyé par Monsieur le conseiller Marc Lamarre et il est résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'approuver l'ordre du jour, à savoir :

De: *Lise Sauriol, mairesse*

### **AU DOMICILE**

**À :**

Madame la conseillère Marie-Ève Boutin et Messieurs les conseillers Richard Lestage, Alain Lestage, Alexandre Brault, Marc Lamarre et François Ledoux.

Par la présente, vous êtes convoqués(es) au 119, rue Renaud, le 23 janvier 2018, à une séance extraordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur, **à 19h15.**

### **ORDRE DU JOUR**

- 1- Présence des membres et adoption de l'ordre du jour;
- 2- Avis de motion en prévision d'adopter le règlement de taxation et perception 2018;

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

### **23 JANVIER 2018**

- 5- Résolution approuvant le droit de consultation des rapports incendie transmis par les municipalités qui composent la MRC;
- 6- Période de questions relative aux sujets portant sur l'ordre du jour;
- 7- Levée de la séance extraordinaire.

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 18 janvier 2018.

∞ ADOPTÉ ∞

#### **2018-01-06se - Avis de motion en prévision d'adopter le règlement de taxation et perception 2018**

Monsieur le conseiller Marc Lamarre donne avis qu'à une prochaine séance, il sera présenté le règlement 2018-365 pour fixer le taux de taxe municipale et les conditions de perception et de tarification de l'exercice 2018 et que l'information a été donnée séance tenante par Madame la mairesse.

#### **2018-01-07se - Résolution approuvant le droit de consultation des rapports incendie transmis par les municipalités qui composent la MRC - AUTORISATION AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DE DONNER L'ACCÈS AUX DONNÉES COMMUNIQUÉES AU MINISTRE EN VERTU DE L'ARTICLE 34 DE LA LOI SUR LA SÉCURITÉ INCENDIE AU COORDONNATEUR RÉGIONAL EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur communique au ministre de la Sécurité publique, en vertu de l'article 34 de la Loi sur la sécurité incendie, tous les renseignements relatifs aux incendies survenus sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les renseignements communiqués au ministre de la sécurité publique par la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur sont stockées dans une banque de données par le ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Sécurité publique ne peut, en vertu de l'article 150 de la Loi sur la Sécurité incendie, révéler les renseignements relatifs au pont d'origine, aux causes probables ou aux circonstances d'un incendie qui lui ont été communiqués en application de l'article 34 ni communiquer un document obtenu en vertu de cet article sans le consentement de son auteur;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur souhaite que le coordonnateur régional en sécurité incendie de la municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville ait accès aux renseignements communiqués par elle au ministre de la sécurité publique, lesquels sont stockés dans une banque de données administrée par le ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur régional en sécurité incendie de la municipalité régionale de comté des Jardins-de -Napierville doit obtenir un privilège d'accès aux renseignements communiqués au ministre par la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur en vertu de l'article 34 de la Loi sur la Sécurité incendie;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé, appuyé et résolu MAJORITAIREMENT par les membres du Conseil présents, d'approuver le droit de consultation des rapports incendie transmis par les municipalités qui composent la MRC - AUTORISATION AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DE DONNER

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

### **23 JANVIER 2018**

L'ACCÈS AUX DONNÉES COMMUNIQUÉES AU MINISTRE EN VERTU DE L'ARTICLE 34 DE LA LOI SUR LA SÉCURITÉ INCENDIE AU COORDONNATEUR RÉGIONAL EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE.

Le résultat du vote était le suivant :

<b>Membres du Conseil</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4		X
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5		X
Madame Lise Sauriol, mairesse		
<b>Total</b>	3	<u>2</u>

☞ ADOPTÉ ☞

#### **Point 6 - Période de questions relative aux sujets portant sur l'ordre du jour**

- Questions sur le point 5.

#### **2018-01-08se - Clôture de la séance**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lestage, appuyé par Monsieur le conseiller Alexandre Brault, et il est résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, que, les sujets prévus à l'ordre du jour présentés étant tous épuisés, la séance est close. 19h36.

---

Lise Sauriol, mairesse

---

Jean-Pierre Cayer, dir. gén./sec.-trés.

☞☞